



---

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT 748-229**

---

**AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉS PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ET GREFFIÈRE DE LA VILLE DE BERTHIERVILLE**

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 748-229 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO  
748 ET SES AMENDEMENTS VISANT À MODIFIER LES NORMES AFIN D'ENCADRER  
L'UTILISATION DE CONTENEUR MARITIME COMME BÂTIMENT OU CONSTRUCTION  
ACCESSOIRE ».**

Un certificat de conformité pour ce règlement a été émis par la MRC de D'Autray le 10 juillet 2025.

Ce règlement peut être consulté en formulant une demande par courriel à l'adresse :  
[info@ville.berthierville.qc.ca](mailto:info@ville.berthierville.qc.ca).

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Berthierville, ce 10 juillet 2025.

**Sylvie Dubois**  
**Directrice générale et greffière**